

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2010**Séance du Mardi 14 Septembre 2010**

Nombre de membres : 19

Afférents au conseil : 19

En exercice : 19

*Ont pris part à la séance :
19*

Date de la convocation

08/09/2010

Date d'affichage

08/09/2010

L'an **deux mille dix** et le **quatorze septembre** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Alain POYRAULT, Maire**.

Présents : Mmes **BAOT-MONOD, BRACHON-DAUBEUF, MERMIER, SIX** ; Mrs **BAUD, CHAMEAU, CONS, DARLOT, FRANCHET, GOUYOUMDJIAN, JAZARGUER, MICHEL, PASCAL, PHILIPPE, REVILLON, RICHOZ**.

Absents : **BAUD** (*procuration à REVILLON*), **HABEILLON, PERRON**.

Cédric RICHOZ est désigné secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir les débats, **Alain POYRAULT, Maire**, demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu précédent. **Bernard REVILLON** entend préciser, concernant la réflexion de **Vincent Baud** qui déplorait le manque de lisibilité sur l'état de fonctionnement des équipements du réseau d'eau potable dont le remplacement dans l'urgence de la pompe du réservoir de la Margande était un exemple « *si la commission travaux a acté de lancer une étude diagnostic sur l'ensemble du réseau c'est bien pour prévenir dans le futur ce type de déboire* ». Il poursuit « *je veux également préciser que la reprise de l'ancien tracteur s'est faite à hauteur de 38.000 euros, c'est-à-dire à bon prix pour le remplacer par du matériel neuf* ».

Après avoir pris note de ces ajustements, **M. le Maire** ouvre la séance.

Délibération n°10 – Projet de rénovation des trottoirs rive Est de la rue du Grand Pont Etude ATESAT- Approbation de l'estimatif prévisionnel.

Dans le cadre de la convention ATESAT, M. le Maire Alain POYRAULT, Bernard REVILLON, Adjoint aux Travaux et Ghislain DALLEMAGNE responsable des services techniques ont rencontré le 13 juillet dernier, le correspondant territorial de la DDT.

Le projet se situe entre l'intersection de la route des Vignes et le débouché du chemin des Esserts soit environ 460 à 480 mètres linéaire. Il porte d'une part, sur la rénovation des trottoirs rive Est et d'autre part, sur la prise en compte de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite concernant notamment la largeur du cheminement, les passages piétons et obstacles.

En l'état actuel du recensement des données effectué par la DDT, **l'estimatif prévisionnel des travaux s'élève à 91.912 € HT**. Le montant de l'aide départementale susceptible d'être allouée est fixé à 9000 €.

M. le Maire demande au Conseil municipal d'approuver cet estimatif prévisionnel de travaux et d'affiner le coût du projet en fournissant à la DDT les documents relatifs aux réseaux secs et humides existants sous ces trottoirs.

Frédéric DARLOT indique « à titre personnel, alors que nous avons engagé une réflexion globale sur l'aménagement du Bourg, le lancement de cette réfection du trottoir rive Est de la rue du Grand Pont ne me semble pas opportune, je suis partisan de travaux d'entretien moins coûteux ». Bernard REVILLON lui répond « certes le coût n'est pas anodin mais tout de même il porte sur la réfection de 480 mètres linéaires ! Ce trottoir ne présente plus aucune unité, par endroit il n'y a même plus de bordure ! Sa praticabilité est devenue dangereuse et nombre d'usagers, par courrier notamment, s'en sont plaints à Alain (le Maire), colmater les trous, boucher les nids de poule ici ou là relève du bricolage et n'a aucune emprise sur le temps. Avédis GOYOUMDJIAN ajoute « Aménagement du bourg ou pas, de toutes les façons ce trottoir ne changera pas de destination il est et restera au même endroit ». Il est rejoint en cela par l'ensemble des membres de la Commission Travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **A la MAJORITÉ ABSOLUE** (POYRAULT, BAUD *par procuration*, CHAMEAU, CONS, FRANCHET, GOYOUMDJIAN, JAZARGUER, MICHEL, PHILIPPE, REVILLON, RICHOZ)

- **ABSTENTION** (PASCAL, SIX)

- **CONTRE** (BAOT-MONOD, BRACHON-DAUBEUF, DARLOT, MERMIER)

. **APPROUVE** l'estimatif prévisionnel produit par la DDT sur le projet de rénovation des trottoirs rive Est de la rue du Grand Pont à hauteur de 91.912 € HT soit 109.926,75 € HT

. **AUTORISE**, Alain POYRAULT, Maire

. à affiner le coût de ce projet en fournissant à la DDT les documents relatifs aux réseaux secs et humides existants sous ces trottoirs ;

. à lancer les travaux de réfection des trottoirs rive Est de la rue du Grand Pont et signer tous documents y afférents.